

Programme mondial d'assurance pour voyage d'affaires

Ce programme fait partie de notre engagement pour votre mieux-être physique et financier, peu importe où vous travaillez dans le monde.

Contenu du programme

Assistance médicale par l'intermédiaire de Crisis24 – recevez de l'aide pour trouver un professionnel de la santé en cas d'urgence médicale ou si vous avez besoin de services d'évacuation médicale d'urgence.

Information sur les risques liés aux déplacements par l'intermédiaire de Crisis24 – trouvez des renseignements sur tous les endroits (y compris les environnements à risque élevé) avant de voyager, obtenez des rapports sur les pays ou recevez des alertes à jour (y compris les incidents de sécurité, les perturbations de voyage, les problèmes de santé et les catastrophes naturelles).

Crisis24 est accessible à tous les employés d'AECOM, sur le [site Web Crisis24 Horizon](#) ou depuis les pages de sécurité et résilience générales d'[Écosystème](#).

Liens connexes :

- [Ligne d'assistance en cas d'urgence en déplacement de Crisis24](#)
- [Quand communiquer avec Crisis24](#)

Prestations en matière d'accidents de déplacement professionnel et de frais médicaux par l'intermédiaire de CHUBB – si vous êtes grièvement blessé ou que vous décédez à la suite d'un accident couvert lors d'un déplacement professionnel pour le compte d'AECOM en dehors de votre pays d'origine, votre bénéficiaire ou vous pourrez recevoir des prestations grâce à cette couverture.

Si vous êtes blessé ou malade pendant un déplacement professionnel en dehors de votre pays, de votre résidence ou de votre affectation permanente, cette indemnité peut vous permettre de recevoir un paiement couvrant les frais engagés. Cette indemnité ne remplace pas votre couverture médicale. Par exemple, si vous êtes un employé en affectation à l'étranger, votre régime d'assurance-maladie international (p. ex., Cigna) doit être utilisé en premier.

Consultez les politiques ci-dessous :

- [Tous les employés](#)
- [Échelon d'emploi 5 et cadres](#)
- [Tous les employés expatriés](#)
- [Consultants, entrepreneurs et sous-traitants](#)
- [Comment présenter une demande de règlement](#)

Ce que vous devez savoir

- Tous les conseillers et consultants d'AECOM sont admissibles au programme d'assurance pour voyage d'affaires, peu importe leur lieu de travail ou de résidence.
- Les conjoints et les enfants à charge qui voyagent avec un employé assuré sont également admissibles à l'assurance voyage d'affaires.
- La couverture est automatique. Vous n'avez pas à vous inscrire ni à prendre de mesures.
- AECOM assume la totalité des coûts. Vous n'avez rien à payer.
- [Attestation de déplacement professionnel](#)
- Si vous avez des questions sur le programme mondial d'assurance pour voyage d'affaires, veuillez soumettre un billet au [Centre de services aux employés](#).